

# MAIRIE DE SAINT-JORY

## DECISION

N°2025-25

### Marché public de fourniture et livraison de repas et de goûters en liaison froide pour la crèche communale de la Ville de Saint-Jory Marché 2025-04.

**Le Maire de la Commune de Saint-Jory,**

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2023 délégrant au Maire certaines attributions du conseil, et notamment "*De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget*";

#### DECIDE

**Art. 1** – Suite à l'avis d'appel à la concurrence publié le 20/05/2025, à la réception des offres et à l'analyse des offres, le marché public de fourniture et livraison de repas et de goûters en liaison froide pour la crèche communale de la Ville de Saint-Jory a été attribué tel que détaillé ci-dessous :

Nom de la société	Montan € HT	Montant € TTC
SAS API RESTAURATION	95 000.00 €	100 225.00 €

**Art. 2** – Le présent marché est conclu pour une période de 12 mois à compter du 25/08/2025. Le marché peut être reconduit trois fois douze mois.

**Art. 3** – Ces sommes sont inscrites au budget communal de 2025.

Fait à Saint-Jory, le 09/07/2025



Publié le : 10/07/2025